

Yves Jean

Décembre 2007

PROBLEMATIQUE DU FINANCEMENT DE LA SECURITE SOCIALE

par Yves Jean

Président de la Commission Emploi
Vice-président de la Fédération des Hauts de Seine
Adjoint au maire de Courbevoie



Le déficit de la sécurité sociale ne se résorbe pas malgré les différents plans. Face à cette situation, face aux nouveaux défis de la dépendance, quelles pourraient être les nouvelles couvertures sociales et les nouvelles sources de financements ? Quelle nouvelle organisation de la sécurité sociale, autrement dit : quel pourrait être le nouveau contrat social ?

1/ La situation actuelle de la Sécurité sociale :

Après un redressement net en 2005 et 2006, les comptes du régime général de la sécurité sociale se sont dégradés depuis le début de l'année 2007. Le déficit du régime général est passé de 11,9 Mds € en 2004 à 8,7 Mds € en 2006. La baisse a été particulièrement importante en matière d'assurance maladie : le déficit été quasiment divisé par 2 (de 11,8 à 5,9 Mds €) grâce à la mise en œuvre de la réforme de 2004.

Cette réforme s'appuie d'une part sur une politique de maîtrise médicalisée des dépenses de santé et un changement de comportement de tous les acteurs de santé (développement des génériques, moindre recours aux antibiotiques) ; d'autre part, sur la rationalisation et la modernisation de notre système de santé (instauration du parcours de soins coordonnés).

Mais depuis le début de l'année, les dépenses notamment d'assurance maladie ont cru à un rythme bien supérieur aux prévisions, nécessitant de nouvelles mesures.

2/ Les mesures du Projet de loi relatif au financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2008 :

Pour 2008, les mesures inscrites dans le PLFSS doivent permettre de ramener le déficit du régime général à 8,9 Mds €, soit un effort de redressement de 4 Mds €.

Cela passe par une politique de maîtrise des dépenses, et notamment des dépenses de transport sanitaire. Cela passe aussi par une plus grande responsabilisation des professionnels de santé comme des assurés. La lutte contre la fraude sera notamment renforcée. Parmi les nouvelles mesures de recettes, le gouvernement a décidé de l'instauration de franchises.

Ces efforts doivent permettre au gouvernement de dégager des moyens pour approfondir sa politique de solidarité, notamment en direction des personnes âgées dépendantes et des personnes

handicapées avec un effort particulier en matière de créations de places en établissement et de places de services de soins infirmiers à domicile et en direction des familles les plus modestes.

3/ Le débat sur les franchises :

Le PLFSS instaure un dispositif de franchise médicale dont le produit permettra de financer ces grands chantiers prioritaires (cancer, Alzheimer, soins palliatifs).

Afin de ne pas remettre en cause le principe fondamental de l'égalité d'accès aux soins, son montant est volontairement modeste (0,5€ sur chaque boîte de médicament et par acte paramédical, 2€ pour les transports sanitaires) et elle sera plafonnée à 50 euros par an.

En outre, en seront exonérées les bénéficiaires de la CMUC, les enfants mineurs, et les femmes enceintes (soit près de 15 millions de personnes).

Elle sera assurable par les organismes d'assurance maladie complémentaires, dans les limites posées par les contrats responsables.

La franchise concernera les actes où les dépenses sont les plus dynamiques et sur lesquels une responsabilisation plus grande est justifiée : exemple du médicament. La France est le plus gros consommateur au monde de médicaments derrière les États-Unis, les ordonnances sont trop longues avec des risques au niveau des interactions médicamenteuses. 90% des consultations en France se finissent par une ordonnance contre 43% aux Pays-Bas. Un changement de comportement est donc nécessaire.

La franchise évite de recourir à la dette sociale (120 milliards d'euros accumulés) qui pénalise les générations futures pour financer des améliorations de la qualité des soins. Les franchises posent plusieurs questions sur la responsabilité de l'assuré, ce qui doit être assuré par la collectivité et par l'individu (avec des assurances privées).

- Le fait que la franchise soit assurable ne remet-il pas en cause l'objectif même de limitation des dépenses ?

4/ La problématique du vieillissement de la population et ses conséquences

Le vieillissement de la population entraîne un déficit mécanique de la branche vieillesse. Concernant le risque de dépendance qui va progresser, quelle doit être la part de l'individu et des assurances privées et celle de la collectivité ?

C'est l'un des enjeux de la création d'une cinquième branche, dont les financements sont à trouver (rappelons que pour l'instant la Journée de solidarité finance une partie de la prise en charge de la dépendance).

Nous ne pouvons plus nous contenter de colmater les brèches et les fuites du système.

- Comment mieux responsabiliser tous les acteurs du système de santé, de l'assuré au professionnel ?
- Comment est-il possible de modifier l'assiette du financement de la protection sociale, le financement de la santé ?
- Peut-on séparer ce qui relève de la solidarité nationale et ce qui relève de la responsabilité individuelle ?
- Peut-on faire une distinction entre petits et gros risques ?
- Quel financement pour la dépendance ?

Autant de questions pour lesquelles le gouvernement et les partenaires sociaux se doivent de répondre en s'entourant d'un maximum de travaux et de réflexions : il en va de l'avenir de notre pays.

A cet égard le Conseil Economique et Social prépare, sur saisine du gouvernement, un avis sur le projet de loi, décrit ci avant, c'est-à-dire sur le financement de la protection sociale et par conséquent pour partie sur l'avenir des retraites. Notre Présidente madame Annick du ROSCOAT, membre du dit conseil, participe à ces travaux.

RETRAITES DES REGIMES SPECIAUX

REGIMES ACTUELS	SNCF	RATP	EDF-GDF
Age légal de départ :	55 ans	60 ans	60 ans
Conducteurs :	50 ans	50 ans	
Pénibilité :			55 ans
Age moyen :	54 ans 7mois	53 ans 6 mois	54 ans 7 mois
Durée de cotisation :	37, 5 ans	37, 5 ans	37, 5 ans
Base de calcul :	6 derniers mois hors primes	6 derniers mois hors primes	dernier mois hors primes
Effectifs cotisants :	162 944	43 900	144 000
Effectifs en retraite :	296 300	45 153	149 000
Nbre de Cotisants p/ un Retraité :			
Dans les régimes spéciaux (1)	0, 55	0, 97	0, 96
Nbre nécessaire: (<i>évaluation</i>)	<i>env</i> : 4	> 3	> 3
Prise en charge actuelle par « Etat »	62,1 %	49,7 %	<i>Non communiqué</i>

(1) Nombre actuel de Cotisants pour un Retraité dans le régime général :	1, 8
Nombre actuel de Cotisants pour un Retraité dans le régime général en 1980 :	5, 50
Nombre prévu de Cotisants pour un Retraité dans le régime général en 2050 :	1, 20

Durée de vie : gain de 10 % tous les 10 ans (...)